

Grand oral

Préconisations académiques : usage de la grille nationale indicative

La grille d'évaluation annexée au BO spécial n° 2 du 13 février 2020 est « indicative » : son usage lors de l'épreuve orale terminale ne peut donc être rendu obligatoire ; mais sa nature même, sa qualité objective et son opérationnalité font que ***son emploi ne peut être que très fortement recommandé pour l'évaluation du Grand oral, et même en amont de l'épreuve.***

Les arguments principaux étayant cette recommandation sans réserve :

* ses qualités objectives

- la *qualité des critères* qu'elle décline. De bons critères, par essence, permettent de décider de la valeur d'une production écrite ou orale sans ambiguïté, de la manière la plus objective possible. Tels sont les critères de la grille Grand oral : objectifs et discriminants. Des exemples extraits de la première colonne, à propos de la voix du candidat, au fil des quatre niveaux de réussite : « Difficilement audible » / « plus audible [...] mais monocorde » / « quelques variations dans l'utilisation de la voix » / « qualités prosodiques marquées (débit, fluidité, variations et nuances pertinentes, etc.) ».

- la *part essentielle* qu'elle offre aux *capacités orales* du candidat. Ce qui est bien le moins que l'on puisse attendre d'une épreuve nouvelle qui se veut en rupture avec une forte tradition scolaire ou universitaire faisant des oraux une forme d'épreuve écrite oralisée.

- la *prise en compte réelle de savoirs et de connaissances au service de l'argumentation et du discours*. Une lecture superficielle de la grille peut laisser croire, à tort, que seule la troisième colonne, « Qualité des connaissances », évalue les savoirs des candidats. Une lecture attentive montre tout autre chose : il est difficile de trouver, parmi les vingt cases qui la composent, celles dont les compétences pourraient être atteintes sans maîtrise des savoirs, même au sein de la première colonne, « Qualité orale de l'épreuve ».

Le Grand oral *ne doit pas être réduit à un simple contrôle de connaissances* ; l'absence de connaissances, en revanche, ne permet pas de réussir l'épreuve telle qu'elle est conçue : on ne peut ni être engagé dans sa parole, ni susciter et maintenir l'attention, ni comprendre, ni répondre, ni construire un discours, ni développer une argumentation sans connaissances solides et faites siennes.

* pour évaluer l'épreuve finale – usage certificatif

- une grille partagée par les équipes de l'académie garantit l'***équité de traitement*** des candidats dès lors que les évaluateurs sont possiblement issus de plusieurs établissements.

- elle permet aisément, rapidement, sans ambiguïté, de *déterminer* pour chaque candidat le *degré de maîtrise* atteint dans chacune des cinq colonnes, au fil des trois temps de l'épreuve. Elle facilitera donc grandement le travail d'évaluation du jury : il suffit de cocher la case atteinte par le candidat, selon ses compétences, dans chacune des 5 colonnes.

- elle permet donc une *évaluation globale* de la qualité de la prestation, à partir de laquelle le jury s'entend pour décider d'une *note globale*.

Comment déterminer et attribuer cette note globale ? Les 4 niveaux de la grille peuvent être facilement mis en relation avec les situations possibles pour un candidat au baccalauréat, et les

résultats chiffrés qui leur correspondent : pas admis au second groupe / admis au second groupe / admis sans mention ou mention assez bien / mention bien, très bien, voire au-delà.

- une consigne nationale fermement énoncée pendant le Plan de Formation National Grand oral en juin dernier : puisqu'il s'agit de déterminer la qualité d'une prestation globale et entière, la grille ne sera *pas traduite en barème détaillé*. Il n'est pas légitime non plus, sauf à dénaturer la nature de l'épreuve, de décider que telle ou telle colonne pèse ou compte plus que les autres.

* en amont de l'épreuve finale – usage formatif

- l'analyse partagée de la grille par les professeures permet de *créer une culture commune de l'évaluation* du Grand oral au sein des équipes. Cette grille est proche de ce qui existe déjà dans l'horizon de certains enseignements : grille de DNL ou grille académique pour les oraux des Épreuves Anticipées de Français.

- la grille peut être utilisée, pour une appropriation progressive, lors d'*oraux blancs formatifs* éventuels ou lors d'*exercices oraux plus partiels et modestes tout au long de l'année* afin d'établir les *compétences de l'élève en cours de formation*.

- puisque la grille indique quelles sont les compétences attendues en aval, en fin d'année de Terminale, elle peut permettre de *programmer des acquis progressifs* dès l'amont, au début du cycle terminal, voire dès la Seconde.

- trop souvent au lycée, on donne aux élèves, tôt dans le cycle ou l'année, les critères sur lesquels ils seront attendus. Outre le fait que cela crée d'emblée une pression inutile et évitable (dont élèves et professeures se plaignent à juste titre), cela empêche radicalement et définitivement chez eux toute démarche heuristique ou réflexion sur les compétences à acquérir. Il sera simple, utile et formateur de *ne pas diffuser cette grille d'emblée* et de proposer plutôt à chaque classe un *travail autonome de réflexion, de conception et de formulation de critères possibles*. Comparer ensuite production de la classe et grille indicative fera sens, en mettant en lumière l'écart éventuel entre représentation des attendus de l'épreuve et compétences demandées.

novembre 2020